



# Bureau des Formations de l'enseignement supérieur

## Rénovation des BTSA

## Rénovation des options BTSA s'inscrit :

- Le « Processus de Bologne » vise à construire l'espace européen de l'enseignement supérieur. La France a ratifié la déclaration de Bologne en 1999.
- Décret n°2002-482 du 8 avril 2002 porte sur l'application au système français d'enseignement supérieur de la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- Décret n°2007-946 du 15 mai 2007 est une déclinaison du décret précédent pour le BTSA.

## Décret n°2007-946 du 15 mai 2007 :

- affirme que « Les formations préparant au **brevet de technicien supérieur agricole** sont des formations de **l'enseignement supérieur** qui s'inscrivent au sein des études **conduisant au grade de licence**, dans le cadre de l'architecture européenne des études définie par l'article D. 123-13 du code de l'éducation et fondée principalement sur les **trois grades de licence, master et doctorat**. »
- introduit la notion de « **référentiel de diplôme** » et l'approche « **compétences** ».

## Repenser le diplôme de BTSA :

- Pour l'**adapter au contexte économique** et permettre une **insertion professionnelle** de bon niveau.

Taux net d'emploi : 93% toutes options, **GF : 85 %**

- Pour faciliter la **poursuite d'études** des diplômés du BTSA, désormais plus de 50% des diplômés poursuivent leurs études, **56,5 % en GF**.

## Écriture du référentiel de diplôme :

Écriture d'un **triptyque** défini par le décret n°2009-1515 du 7 décembre 2009 et composé des :

- Référentiel professionnel ;
- Référentiel de certification ; ← **Nouveauté**
- Référentiel de formation.

## Référentiel de certification :

**Élément novateur** du dispositif. Il est rédigé par l'**inspection de l'enseignement agricole**. Il énumère

- les **capacités générales, technologiques et professionnelles** que le titulaire du diplôme doit posséder pour l'obtention du diplôme. Ces capacités sont à acquérir par la formation.

Dans le cadre du « processus de Bologne », il y a généralisation de l'**approche « compétences »**

→ **fiche RNCP** (*répertoire national des certifications professionnelles*).

## Référentiel professionnel :

Il est rédigé par le **délégué régional à l'ingénierie de formation** (DRIF). Il énumère :

- le **contexte du ou des emplois visés** ;
- la **fiche descriptive d'activités** ;
- les **situations professionnelles significatives**.

Il est complété par :

- les **fiches de compétences**.

## Référentiel de formation :

Il est rédigé par l'**IEA** et les **équipes pédagogiques**, réunis en séminaire. Il est organisé en **modules**.

- Pour chaque module, un **objectif général** est énoncé, explicité par 3 à 5 **objectifs plus détaillés** ;
- La réalisation des objectifs des modules doit permettre d'acquérir les **capacités énumérées dans le référentiel de certification**.

➔ Le référentiel de formation est complété par les **documents d'accompagnement** (recommandations pédagogiques).

# Architecture des BTSA rénovés :

## Domaine commun

Ouverture sur le monde,  
compréhension des faits économiques, sociaux et culturels

M 21

M 22

M 23

M 31

464 heures\*

## Domaine professionnel

Connaissance scientifique, technologique, économique et réglementaire spécifique à l'option

M 41

M 42

**M 5..**

M 61

928 heures\*

12 à 16 semaines de stage(s)

## Module

Accompagnement au projet personnel et professionnel

M11

87 heures\*

## Module

Initiative locale (MIL)

M71

87 heures\*

Activités pluridisciplinaires : 174 heures élèves

1 740 heures + 12 à 16 semaines de stage

## Arrêté portant création du BTSA :

- L'**arrêté** se compose :
  - Texte réglementaire *stricto sensu* ;
  - Annexe I – **Référentiel professionnel** ;
  - Annexe II – **Référentiel de certification** ;
  - Annexe III – **Référentiel de formation**.
  
- Les **fiches de compétences** et les **documents d'accompagnement** ne sont pas dans l'arrêté.
  
- Diffusion : **[www.ChloroFil.fr](http://www.ChloroFil.fr)**

## Évaluation, basée sur 7 épreuves :

- 5 épreuves de contrôle certificatif en cours de formation : E2, E3, E4, E5, E6 ;
- 2 épreuves terminales : E1 et E7 :
  - E1 : « Expression française et culture socioéconomique »
  - E7 « Épreuve intégrative à caractère technique, scientifique et professionnel », pour évaluer :
    - la capacité « Mobiliser les acquis attendus du BTSA pour faire face à une situation professionnelle » liée à chaque option.
- Répartition 50 % CCF et 50 % ET ;
- Application aux options intégralement renouvelées ;
- ➔ Note de service « épreuves et modalités d'évaluation ».

## Calendrier de la rénovation par option :

### Rappel calendrier des options déjà rénovées :

Rentrée	Options du BTSA	Première promotion	Références arrêtés
2009	ANABIOTECH / STA / VO	2011	21 juillet 2009
2010	APV / PA / PH / TC	2012	3 juin 2010
2011	GEMEAU / GPN	2013	12 juillet 2011

### Options en cours de rénovation ou restant à rénover :

Rentrée	Options du BTSA
2012	GF / SER / GDEA
2013	AP / Aquaculture/ ACSE / DARCI

## Processus de rénovation, rentrée 2012 : (1)

- 2008-2009 : rédaction du **réf. professionnel** ;
- mai-juin 2011 : rédaction du **réf. de certification** ;
- sept.-oct. 2011 : rédaction du **réf. de formation** ;
- 17 nov. – 16 déc. 2011 : **consultation des équipes pédagogiques**, via **ChloroFil** ;
- 1er semestre 2012 : **consultations des instances** :
  - 1<sup>er</sup> fév. 2012 : **CNS**
  - 7 fév. 2012 : **CPC**
  - 28 fév. 2012 : **CTEA**
  - 14 mars 2012 : **CNESERAAV**
  - 9 mai 2012 : **CNEA**

## Processus de rénovation, rentrée 2012 : (2)

- mars – mai 2012 : rédaction de la **note de service définissant les épreuves et les modalités d'évaluation** ;
- 14 -16 mai 2012 : **session d'accompagnement** ;
- Parution des textes réglementaires :
  - arrêté** portant création de l'option GF ;
  - note de service** « épreuves et modalités d'évaluation », à suivre.
- Information, communication durant la rénovation et après la rénovation : [www.ChloroFil.fr](http://www.ChloroFil.fr)

## Inscrire le BTSA dans le L/M/D :

- Décret n°2007-946 15 mai 2007 va au-delà de l'écriture du « **référentiel de diplôme** ». S'agissant d'un diplôme après le baccalauréat, donc de l'enseignement supérieur, il doit répondre aux **recommandations du « Processus de Bologne »**.
- ➔ **Assises de l'enseignement agricole public : Mesure n°27 : inscrire les diplômes de l'enseignement supérieur court dans le LMD »**



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'ALIMENTATION  
DE LA PÊCHE  
DE LA RURALITÉ  
ET DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE

ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
FORMATIONS AUX MÉTIERS DE L'AGRICULTURE,  
DE LA FORÊT, DE LA NATURE ET DES TERRITOIRES



## Quels avantages pour le diplôme ?

L'inscription dans l'espace européen de l'enseignement supérieur doit permettre **une meilleure lisibilité et visibilité des formations dans le panorama européen des formations :**

- **parcours flexibles** (réorientation, parcours individualisé, acquisition définitive d'ECTS transférables correspondant à des capacités) ;
- **mobilité pédagogique** avec des établissements français ou à l'international ;
- **reconnaissance entre formations** ;
- **reconnaissance des formations par le marché de l'emploi européen.**

## Quels avantages pour le BTSA ?

- renforcer son identité de « **diplôme du supérieur** » ;
- faciliter la **mobilité pédagogique entrante et sortante** ;
- permettre des **partenariats pédagogiques avec des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger** ;
- favoriser la **poursuite d'études** ;
- favoriser le recrutement étudiants grâce à une **organisation de la formation qui correspond mieux aux attentes des jeunes** ;
- harmoniser l'**architecture avec celle d'autres formations** au niveau national, comme européen ;
- raisonner et évaluer le diplôme sur les **capacités** ;
- être reconnu sur **le marché de l'emploi**.

## Expérimentation :

### Recommandations de Bologne pour le BTSA

- Méthode : **Expérimentation** ;
- 3 options choisies (rénovées en 2009 et 2010) : **Viticulture-oenologie**, **Anabiotec** (Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques) et **Technico-commercial** ;
- **17 classes de BTSA volontaires** (appel à candidatures 2010) ;
- des établissements publics et privés ;
- des formations par la voie scolaire et par apprentissage.

**Expérimentation prévue à partir de la rentrée 2012**, pour les promotions 2012, 2013 et 2014.

## Groupe de travail « expérimentation » :

Un **groupe de travail** a été constitué pour construire collectivement l'expérimentation depuis le printemps 2011 :

- **17 représentants des établissements volontaires** : ces représentants portent le projet et travaillent en collaboration étroite sur les rubans pédagogiques avec les équipes enseignantes ;
- **l'Inspection de l'enseignement agricole** ;
- **le CGAAER**, jury du BTSA ;
- **l'ENFA**, chargé du suivi des établissements et du bilan de l'expérimentation ;
- **la DGER**, en particulier le bureau des formations.

## Ruban pédagogique semestrialisé :

Les options de BTSA déjà rénovées, disposant d'un **référentiel de certification** (déclinaison en capacités), peuvent être mises en conformité avec les caractéristiques de Bologne :

- **Semestre** : le BTSA s'organise en 4 semestres. Chaque semestre comporte de **2 à 4 UE** et emporte **l'acquisition définitive de 30 ECTS** ;
- **Unité d'enseignement** : **ensemble cohérent de capacités** du référentiel de certification, évaluée par 1 épreuve ;
- **Crédits ECTS** : attribués par unités d'enseignement (UE), ils sont **calculés en fonction du volume de travail fourni par l'étudiant** pour acquérir les capacités portées par l'UE (1 ECTS → **25 à 30h** de travail ). Ils attestent une compétence transférable ;
- **Supplément au diplôme** : carte d'identité du diplômé.

## Conclusion :

- La rénovation du BTSA actuellement conduite prévoit 2 étapes :
  - définir pour les 16 options les **capacités** du diplômé (étape incontournable pour conduire ensuite la semestrialisation) ;
  - donner au BTSA son **statut de diplôme de l'enseignement supérieur**, intégré à l'offre de formation européenne (expérimentation en cours).
- Le MESR rénove également les BTS, en expérimentant dans 5 spécialités une organisation modulaire.